

La Minerve



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

Qu'afin de limiter les risques de propagation de la COVID-19 et dans le but d'assurer la sécurité de toute la communauté, la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Minerve du **2 novembre 2020 à 19 h**, se tiendra à **huis clos** et par **visioconférence**. Veuillez prendre note qu'il vous sera possible de visionner l'enregistrement de cette séance en consultant le site Internet de la municipalité : www.municipalite.laminerve.qc.ca , sous l'onglet « Administration », « Séances du conseil » et « Séances tenues à huis clos ».

Toutes questions relatives aux délibérations et résolutions adoptées lors des séances tenues à huis clos, peuvent être adressées par courriel à l'adresse suivante: info@municipalite.laminerve.qc.ca

Donné à La Minerve, ce 28^e jour d'octobre 2020.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 28 octobre 2020, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 28 octobre 2020.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière